

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 216/2025 FERMETURE ROUTE DE LA TUNE POUR CROSS DES COLLEGES

Le Maire de la commune de La Cavalerie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28, L.2212- 1à L.2214-4, L.2213-1 à L2213-6 et L.2542-1 à L.2542-3,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-1 et R.110-2, R.130-3, R.130-3, R.130-4, R.411-8, R.415-6, R.415-7, R.415-8, R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.116-2 et R.116-2,

Vu le Code Pénal avec notamment l'article R.610-5

Vu la demande du 24 septembre 2025 de Monsieur CALAZEL Vincent, professeur d'EPS au « Collège du Larzac » ,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique lors de manifestations sportives

ARRÊTE

Article 1 : Le Cross du Collège se déroulera le vendredi 17 octobre 2025 de 14h à 17h. Le circuit se fera sur l'itinéraire suivant : Route de La Tune

Article 2 : Durant le temps de l'épreuve, le 17 octobre 2025 de 14h à 17h, la circulation sera interdite à tout véhicule à moteur sur la portion de voie publique suivante : ROUTE DE LA TUNE (voir plans ci-dessous).

Article 3 : Les organisateurs de la manifestation sportive seront responsables de la mise en place de la signalisation afin de barrer les voies et d'indiquer le cheminement aux participants.

Article 4 : Seuls les véhicules d'interventions, ainsi que les services de secours ou des Services Techniques sont autorisés à circuler et stationner sur l'itinéraire. Les cyclistes seront autorisés à emprunter l'itinéraire durant l'épreuve.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent, sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CAVALERIE
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Monsieur CALAZEL Vincent, professeur d'EPS du Collège du Larzac
- Monsieur VALETTE, principal du Collège du Larzac

<p>Départ 14h10</p>	
<p>Départ 14h30</p>	
<p>Départ 14h50</p>	
<p>Départ 15h10</p>	
<p>Départ 15h30</p>	

Fait à La Cavalerie, le 30 septembre 2025



Le Maire,
François RODRIGUEZ

Par délégation
Christophe CASILLAS
Adjoint au Maire